

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME  
ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME  
AU DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès  
-----

-----  
CABINET  
-----

E- Mail : minipromofe@yahoo.fr

### **Réponse au Questionnaire à l'intention des gouvernements**

**Concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme  
d'action de Beijing (1995)  
et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de  
l'Assemblée générale (2000)**

**En vue de l'examen et des évaluations régionaux à l'occasion du  
quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du  
Programme d'action de Beijing en 2010**

Le présent document contient les informations relatives aux efforts déployés et les progrès réalisés par la République du Congo depuis l'évaluation effectuée en 2005. Conformément au canevas proposé par la CEA ce document comporte quatre parties.

**Première partie : Principales réalisations et contraintes majeures rencontrées dans la mise en œuvre du programme d'action et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.**

La réponse à cette question va nous conduire à faire ressortir d'abord le bilan des réalisations en matière de promotion et d'égalité des sexes, ensuite le bilan des réalisations en matière de l'autonomisation des femmes et enfin les contraintes.

**1.1- Les réalisations en matière de promotion et d'égalité des sexes**

a)-Des réalisations :

- l'élaboration et la validation de la Politique Nationale Genre en 2008 au plan gouvernemental ;
- la validation du Plan d'action 2009-2013 pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre se base sur le plan stratégique élaboré sous la coordination du Ministère ayant en charge les questions des femmes en collaboration avec tous les autres intervenants. Le plan d'action opérationnel de 2009 a été élaboré à tous les niveaux (Ministères et structures impliqués).

Les rôles des différents acteurs dans la mise en œuvre de la Politique sont définis relativement à l'organisation et arrangement institutionnel au niveau du Pays.

La Présidence de la République jouera le rôle de supervision de la mise en œuvre de la politique genre.

**La Primature, étant donné son rôle de coordination de l'action gouvernementale, en concertation avec le Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, a pris des mesures nécessaires et a encouragé tous les ministères à intégrer la dimension genre dans leurs politiques, budgets, et plans respectifs.**

Le Premier Ministre par le biais de son département chargé des questions de genre, veillera scrupuleusement à l'application de celles-ci pour en donner un caractère coercitif.

La mise en œuvre de cette politique a aussi entre autre impact, l'obligation pour les autres ministères d'élaborer des politiques et plans sectoriels prenant en compte les préoccupations des femmes.

b) La mise en œuvre de la convention et des observations et conclusions du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est concrétisée par la création au sein du Gouvernement depuis 2005, du Ministère de plein exercice chargé de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

D'autres mesures sont également prises dans le cadre de l'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décision, par exemple : nomination des femmes ministres de la santé, de l'agriculture et de l'élevage, du commerce et des approvisionnements, de l'enseignement primaire et secondaire.

Des mesures de lutte contre les discriminations faites aux femmes sont également prises.

c) aux termes de la constitution du 20 janvier 2002 (article 8), « Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

La femme a les mêmes droits que l'homme ;

La loi garantit et assure sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives. »

Cette disposition a été reprise par la loi n° 5-2007 du 25 mai 2007 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale.

Concernant les législatives et les sénatoriales, la nouvelle loi dispose en son article 67 alinéa 3 que : « la présentation des candidatures doit tenir compte de la représentativité des femmes à raison d'au moins 15% des candidatures ». Ce taux est porté à au moins 20% pour les élections locales.

En application de l'article 8 de la constitution, un projet de loi sur l'égal accès des femmes aux fonctions politiques, électives et administratives a été élaboré.

Dans le cadre de l'élimination des discriminations faites aux femmes une commission chargée d'analyser les textes juridiques discriminatoires a été mise en place et des propositions de révision des textes ont été faites depuis 2007.

Il s'agit notamment du code général des impôts ; du code de la famille, du code pénal.

En matière d'autonomisation des femmes la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en matière de promotion de la femme et l'adoption du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale genre sont deux atouts indéniables.

d) les préoccupations des femmes sont prises en compte dans le budget national, dans les budgets des programmes entre le gouvernement et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Au niveau du budget national une légère augmentation a été notée depuis 2006 en ce qui concerne les fonds alloués au ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

### **Prévisions budgétaires**

Année	2005	2006	2007	2008	2009
montant en francs CFA	240.000.000	280.000.000	460.000.000	685.000.000	866.000.000

e) La mise en œuvre des OMD constitue l'une des priorités du Gouvernement qui a déjà élaboré son plan national pour l'atteinte des OMD (2006), en définissant clairement les indicateurs qui prennent en compte les préoccupations des femmes et des filles, par exemples, la réduction du taux de mortalité maternelle, l'amélioration de la proportion des femmes assistées par un personnel qualifié de santé etc.)

f) les débats de politique gouvernementale et les débats parlementaires sur les questions d'égalité des sexes ont conduit à :

- l'adoption de la Politique Nationale Genre ;
- la ratification adhésion du Congo au Protocole facultatif à la CEDAW ;
- l'adhésion du Congo au Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

g) Les femmes ont apporté leur contribution au retour de la paix en organisant des cultes pour la paix et également en menant des actions de négociation avec les parties en conflit.

Mais il sied de reconnaître qu'elles ne sont pas toujours associées aux négociations de paix.

h) En réalité, les femmes ont un accès limité aux TIC. Des efforts sont donc entrepris par les pouvoirs publics afin de former et d'informer les femmes et limiter les effets négatifs de la mondialisation.

i) Dans les domaines de l'éducation, l'alphabétisation, la lutte contre la pauvreté, les violences faites aux femmes, et le VIH/SIDA.

J) Le gouvernement travaille dans un partenariat étroit avec les ONG, associations, groupements et confessions religieuses selon le domaine de leurs compétences.

Il existe également un partenariat avec le secteur privé, et d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre des actions visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

k) Les hommes et les garçons sont fortement impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes à travers les ONG, réseaux, associations, et confessions religieuses

## **I-2 Contraintes**

Les quelques contraintes répertoriées sont :

- la lenteur administrative et l'insuffisance des moyens financiers bloquent le processus d'adoption des textes élaborés et la réalisation des programmes élaborés;
- la réticence des femmes à se positionner dans les partis politiques à cause de certaines discriminations ;
  - le manque de moyens financiers constitue un grand handicap pour les femmes en vue de battre campagne et convaincre les mandants ;
  - l'existence des discriminations dans les nominations aux fonctions administrative et politique (nomination des préfets et secrétaires généraux des préfectures et sous préfets) ;
- la persistance des violences à l'égard des femmes et des filles ;
- l'insuffisance des femmes à prendre part au règlement des conflits, au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflits armés ;
- la subsistance de certaines pratiques culturelles portant préjudices aux femmes.

## **Deuxième partie : Progrès accomplis en ce qui concerne les domaines critiques mentionnés dans le programme d'action de Beijing et autres initiatives et actions recensées lors de la vingt troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des nations unies**

Au cours des dix années qui ont suivi les plates formes de Dakar et de Beijing, notre pays avait connu des remous socio – politiques qui avaient fortement endommagé le bon fonctionnement des institutions tant politiques que privées et avaient compromis à bien des égards quant à la mise en œuvre du plan d'action africain y relatif.

A partir de 2005, le climat s'est nettement amélioré notamment : la signature des accords de cessation des hostilités et de désarmement des ex- combattants du Pool. Ce qui a permis au Gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement et la société civile, de mettre en œuvre une série d'activités visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement dans l'optique d'une société juste, équitable et égalitaire.

Au Congo, toutes les constitutions ont toujours reconnu de manière formelle le principe de l'égalité des sexes. A l'école, la loi accorde les mêmes avantages aux filles et aux garçons. Notre pays a ratifié la CEDAW et bien d'autres textes internationaux relatifs à la femme. Mais dans la pratique, les femmes sont encore victimes des discriminations du fait des préjugés socioculturels, qui constituent un frein à leur participation effective au processus du développement du pays.

Si des avancées sont perceptibles dans certains domaines, beaucoup de choses restent à faire pour parvenir à la mise en œuvre effective des engagements pris par notre Gouvernement lors des conférences suscitées.

La loi fondamentale du pays réaffirme le principe d'égalité entre l'homme et la femme en l'occurrence dans son article 8 qui stipule : « tous les citoyens sont égaux devant la loi. Est interdite toute discrimination fondée sur l'origine, la situation sociale ou matérielle, l'appartenance

raciale, ethnique ou départementale, le sexe, l'instruction, la langue, la religion, la philosophie ou le lieu de résidence ».

La femme a les mêmes droits que l'homme. Le Code du travail, le Code de la famille, le Code de la sécurité sociale et la loi portant refonte de la Fonction publique confèrent aux femmes les mêmes droits que les hommes.

Les progrès accomplis en ce qui concerne les domaines critiques sont :

- l'élaboration de la politique nationale genre ;
- le développement d'une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- l'adoption des mesures incitatives au maintien des jeunes filles dans le système scolaire ;
- le plaidoyer pour l'application des lois réprimant les auteurs des violences faites aux femmes ;
- la mise en place des points focaux Genre dans les administrations publiques et privées permet la prise en compte de la composante Genre dans tous les plans et programmes de développement.

La prise en compte du volet Genre dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document constitue le cadre de référence et de coordination des interventions en matière de développement d'ici à l'an 2015 en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Nous citerons aussi d'autres exemples à savoir :

- l'élaboration du projet de loi sur l'égal accès des femmes aux fonctions politiques, électives et administratives en vue de son adoption.
- la création du Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme (CRIDF) « Maison de la femme ».
- la création d'un Centre de Promotion de la Femme en Politique.
- la formation des Parlementaires aux questions de Genre et de leur implication aux activités du Département en charge des questions de la femme.
- la prise en compte des questions du Genre dans la loi électorale de 2007 et la loi sur la création et le fonctionnement des partis politiques.
- l'élaboration d'un guide des femmes pour les élections de 2007 et 2008.

- la ratification du Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux Droits de la femme la (loi n° 8- 2007 du 15- 06- 2007) ;
- l'adhésion du Congo au Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la Femme (CEDEF / CEDAW), (loi n° 01- 2008 du 22- 01- 2008) ;
- l'organisation de l'atelier sur l'examen du projet de loi sur l'égal accès des femmes aux fonctions politique, électorale et administrative.
- la vulgarisation à grande échelle de la déclaration solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernements sur l'égalité des sexes.
- l'ouverture des centres de formation des jeunes filles en soudure, ferronnerie, coupe et couture.
- la formation des jeunes filles dans les petits métiers (pâtisserie, tricotage, fabrication des jus de fruits...), en partenariat avec les ONG, associations et confessions religieuses.
- L'extension des caisses féminines/ caisses d'équité ;
- le regroupement des femmes autour des AGR appuyées par des formations en vue de réduire la pauvreté féminine.
- l'organisation d'un atelier de formation des animateurs de collectes des données de l'observatoire national des violences sexospécifiques.
- l'organisation d'une réunion de co-évaluation et d'évaluation des capacités des structures de mise en œuvre de la composante genre du 3<sup>e</sup> Programme de coopération Congo- UNFPA 2009 – 2013.
- la mise en place d'un Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires avec pour mission essentielle de former et encadrer la femme en vue d'une pleine participation aux sphères de décision.
- le renforcement des capacités des femmes en vue d'assurer leur autonomisation économique.

Il existe plusieurs obstacles à la mise en œuvre des recommandations des plates formes de Dakar et de Beijing, parmi lesquels nous citerons :

- la crise financière internationale et la chute du prix du baril du pétrole ont un impact direct sur les budgets alloués aux départements ministériels ;
- la persistance des comportements rétrogrades liés aux us et coutumes, malgré l'existence d'une législation protectrice de la femme et de la jeune fille ;

- l'insuffisance des campagnes de sensibilisation des femmes sur leurs droits et devoirs ;
- la méconnaissance du fonctionnement du système judiciaire ;
- l'absence de lobbying pouvant appuyer l'action des femmes dans leurs revendications ;
- le faible engagement de la majorité des femmes pour leur propre promotion ;
- l'insuffisance de capacités managériales des femmes due au manque de formation ;
- le faible du pouvoir d'achat des femmes provoquant leur dépendance vis-à-vis de l'homme;
- l'absence d'une politique efficace de communication sur la femme ;
- l'insuffisance des centres d'accueil des femmes violentées ;
- le manque d'expériences des ONG oeuvrant pour la promotion et l'intégration de la femme au développement ;
- l'insuffisance des ressources financières consacrées à la santé de la reproduction et à la planification familiale ;
- la pauvreté des populations ;
- la faiblesse de la sécurité alimentaire ;
- la persistance des barrières culturelles en matière d'éducation sexuelle des jeunes filles ;
- la faible utilisation des TIC par les femmes ;
- la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision ;

### **Des enseignements tirés**

- Sur la pauvreté féminine

La prise en compte du volet Genre dans le DSRP est un facteur important qui témoigne de la volonté des gouvernants à lutter efficacement contre ce fléau.

- De la place et de l'image des femmes dans les médias

D'une manière générale, les activités des femmes ne sont pas largement médiatisées en cette ère de la mondialisation, où l'Internet est devenu le principal vecteur du village planétaire ; il y a là encore un besoin pressant pour cette structure.

- De l'éducation et la formation professionnelle

L'accès des femmes à l'éducation et leur maintien dans les structures d'apprentissage reste encore limité par rapport aux hommes alors que l'éducation est intimement liée au progrès social et économique. Il y a nécessité de développer spécifiquement à l'endroit des femmes des politiques qui permettraient d'endiguer les facteurs qui empêcheraient la femme de recevoir une éducation et une formation adéquate afin de jouer pleinement son rôle de vecteur de développement.

- De la place et du rôle de la femme dans l'économie

La femme en tant qu'agent économique a un rôle important à jouer dans le développement économique de notre société. C'est ainsi qu'un accroissement de sa participation à tous les niveaux nous conduit à une agriculture durable et donc une sécurité alimentaire.

Les études faites sur la participation de la femme congolaise au développement par secteurs d'activité, avaient permis de déceler les causes endogènes et exogènes de la sous représentativité de la femme dans l'économie formelle. Le commerce doit être un instrument de lutte contre la pauvreté, le chômage, le sous emploi et le sous développement pour l'homme et la femme.

Les femmes sont confrontées aux difficultés d'accès au crédit et prêts agricoles, aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, à la terre, à l'eau potable, à la communication et aux services adéquats de santé.

- Du pouvoir de responsabilités décisionnelles :

La loi garantit et assure sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives. L'arrivée des femmes dans l'arène politique a conduit leur émancipation et ouvert la porte à des changements au sein de notre société. Leur engagement au plan national et local a favorisé l'adoption des politiques et législations axées sur les femmes, les enfants et la famille.

La création du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires et du Centre de Promotion de la Femme en Politique sont des indicateurs qui montrent leurs déterminations à jouer un rôle de premier plan dans la sphère décisionnelle.

- Sur l'environnement

Dans le contexte de la mondialisation où le développement durable est une impérieuse nécessité, la protection de l'environnement devient une préoccupation pour les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la société civile. La contribution de la femme en tant qu'actrice privilégiée mérite d'être valorisée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation, des plans d'action nationaux, programmes et projets. Beaucoup reste à faire sur ce point.

- Des violences à l'égard des femmes

Ces dernières années l'attention des pouvoirs publics et des autres partenaires est focalisée sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes. La Constitution du 20 janvier 2002 notamment en son article 8, interdit toutes formes de discrimination.

L'adhésion du Congo au Protocole facultatif se rapportant à la CEDAW est un pas très important (loi n° 01- 2008 du 22- 01-2008) sans oublier l'existence d'un réseau national de lutte contre les violences faites aux femmes et l'existence de l'observatoire national des violences sexospécifiques.

Bien que les initiatives d'ordre législatif soient salutaires, des efforts restent encore à faire quant à l'application ou la mise en œuvre de ses engagements. Les hommes sont des partenaires dans la lutte pour l'égalité des sexes. Toute initiative de mobilisation visant à informer les femmes et les hommes des avantages que procure l'égalité des sexes et la prise de décision commune peut contribuer à de meilleurs rapports de partenariat entre eux.

L'élimination de la discrimination rapportera une dividende double : elle favorisera le respect des droits de la femme, tout en contribuant également à la réalisation des droits de l'enfant ; en déployant des efforts concertés, en privilégiant le respect d'autrui, les droits humains universels et l'égalité des chances. On pourra transformer les attitudes, comportements, coutumes, lois, institutions et pratiques discriminatoires.

- Des conflits armés

Les femmes sont les principales victimes des conflits armés. . La participation des femmes aux négociations de paix et à la reconstruction au lendemain d'un conflit est indispensable pour garantir la sécurité et la

protection des enfants et autres populations vulnérables. Mais souvent, dans le processus de paix, leur participation est restée informelle.

Malgré leur participation limitée au jeu politique et au processus de reconstruction nationale après les conflits, les femmes contribuent beaucoup pour avancer les choses. Elles aident les organes décideurs à devenir plus démocratiques et plus égalitaires ;

#### - Des droits humains

La loi fondamentale confère à la femme les mêmes droits que l'homme. Le projet de loi sur l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions politiques, électives et administratives et de la loi n° 8- 2007 du 15- 06- 2007 autorisant la ratification du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme sont autant d'éléments qui visent à harmoniser nos lois avec les conventions internationales et à combler certains vides.

Sachant que grand nombre de femmes ignorent encore leurs droits, l'accent particulier doit être mis sur la poursuite de la vulgarisation des droits en général et ceux de la femme en particulier.

#### - Des petites filles

L'éducation et la formation sont les deux axes majeurs qui contribuent efficacement à l'amélioration de la situation de la jeune fille au Congo. La loi scolaire assure aux filles et aux garçons les mêmes chances et les mêmes opportunités. La suppression en 2008 par le Gouvernement des droits scolaires constitue un moyen de lutter contre la discrimination sexiste et promouvoir les droits des enfants.

Les parents et les communautés sont également encouragés à travers les campagnes de sensibilisation à investir dans l'éducation des filles à lutter contre les préjugés qui favorisent les garçons en classe par l'augmentation du nombre des enseignantes au supérieur.

#### - De la santé

Il existe au Congo un plan national de développement sanitaire. La santé de la femme et de l'enfant y occupe une place prépondérante. La promotion à tous les niveaux du système de santé :

un accès équitable, amélioré, efficace pour tous; y compris en matière de prévention c'est à dire les services de vaccination ; la gratuité des vaccins, du traitement anti- palustre aux enfants de 0 à 15 ans et chez les femmes enceintes, des anti- rétroviraux au pour la lutte contre la mortalité maternelle. Toutes ces décisions et programmes sont à pérenniser.

L'objectif est d'assurer aux femmes des soins et services de santé de qualité, en leur accordant une attention particulière aux soins maternels et obstétricaux d'urgences. Promouvoir partout le planning familial afin d'éviter les grossesses indésirées et les accouchements à risques.

### **Troisième partie : Développement institutionnel,**

#### **Réponse**

- Des mécanismes institutionnels

C'est le domaine où le Gouvernement congolais est en train de fournir des efforts, car les lois élaborées sont adoptées et promulguées par le Président de la République. La création d'un ministère de plein exercice s'occupant des questions de promotion de la femme et du Genre, ainsi que l'adoption de la Politique Nationale Genre témoignent de cette volonté.

En effet, c'est par la volonté du chef de l'Etat garant de l'exécutif qu'un texte organique portant création dudit Ministère a été pris. Cela a eu pour impact positif par exemple :

- la création du Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la femme « Maison de la femme »;
- la mise en place d'un Réseau des femmes ministres et parlementaires ;
- l'élaboration de la Politique Nationale Genre ;
- la mise en place des points focaux Genre qui veillent sur l'intégration de l'approche genre dans les autres ministères et administrations publiques et privées ;
- la prise en compte du volet Genre dans le DSRP, les lois électorales, de création et de fonctionnement des partis politiques ...

L'implication des pouvoirs publics au plus haut niveau s'est également traduite par la mise en place d'une commission Santé, Affaires Sociales Genre et Famille au sein du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) qui devra :

- veille à la révision ou l'adoption des propositions de lois favorables à l'égalité /équité du genre ;
- jouer un rôle d'influence auprès des autres commissions ;
- défendre l'égalité de genre dans la législation et la budgétisation (elle peut demander à l'Assemblée de refuser le vote de tout budget qui ne prend pas en compte la dimension genre).

.Ainsi, le développement institutionnel comprend entre autres, les initiatives au niveau du Gouvernement, de quelques entités de coordination, le mécanisme de suivi, les partenaires au développement, les ONG et les réseaux.

Ces organismes travaillent en synergie en vue de l'intégration du genre de façon transversale. Ces structures sont décentralisées et représentées dans presque tous les départements (directions départementales).

Les mécanismes nationaux disposent de leurs fonds propres pour le renforcement des capacités du personnel et de l'appui financier provenant des donateurs internationaux et bilatéraux.

### **Les entités de coordination pour l'égalité de l'homme et la femme et l'autonomisation des femmes**

Le ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement assure la coordination des actions, telles des points focaux genre mis en place en vue de promouvoir l'intégration de l'approche genre dans d'autres ministères. Ces derniers servent de relais en matière de genre dans leur ministère et autres administrations de tutelle. Ces points focaux apportent les informations relatives à l'évolution de la situation de la femme dans leurs secteurs.

Le ministère organise des séminaires de sensibilisation concernant les droits de la femme, le genre, les violences faites aux femmes, les ateliers de formation sur les activités génératrices de revenus (couture, restauration, pâtisserie, informatique,...) pour l'autonomisation des femmes.

Les partenaires nationaux (ONG, associations et confessions religieuses) apportent un appui multiforme à la promotion de la femme par des séminaires de renforcement de capacités, des campagnes de sensibilisation et des actions de plaidoyer. Ils sont également les relais du travail mené par le ministère de tutelle, en matière de promotion de l'égalité homme - femme. Les résultats escomptés sont visibles car il ya une prise de conscience des hommes et des femmes sur les questions d'égalité.

Aussi, la communauté internationale et la société civile y sont- elles fortement impliquées aux problèmes de la femme. Plus de 500 ONG et associations féminines se sont constituées au niveau national, départemental et des communautés de base. Certaines se sont constituées en réseau. L'existence d'un Réseau des Femmes Ministres et Parlementaire est là un atout pour la promotion de la femme congolaise et la défense de ces droits.

- **Le mécanisme de suivi**

Le Gouvernement à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement assure en partenariat avec les points focaux genre, le suivi des progrès réalisés en matière de promotion de la femme en examinant les contraintes et en dégagant les perspectives en rapport avec les engagements pris au niveau international.

Il n'existe pas un ensemble d'indicateurs fiables pour les responsables de suivi. Ces efforts doivent encore être faits pour que les analyses de genre soient diffusées sous forme de données ventilées par sexe, par âge, par groupe et par zone ; comme stipulé dans le Programme d'action de Beijing. Les services nationaux de la statistique ne détiennent pas une base de données fiables.

Aussi, le problème du développement de la statistique et de la formation des statisticiens des services publics en matière de collecte et d'utilisation des données ventilées par sexe se pose plus que jamais.

Néanmoins, les données désagrégées des informations ventilées par sexe sont disponibles pour les secteurs socio-économiques : l'éducation,

la santé et l'emploi dans le secteur formel de l'économie. Mais le monde rural ne possède pas de données ventilées par sexe...

En terme de priorité, compte tenu des engagements pris à la conférence de Beijing sur les femmes, à la conférence de Rio sur l'environnement, au sommet de Copenhague sur le développement social, à la Conférence d'Istanbul sur l'alimentation, La question de la promotion de la femme et de l'égalité entre l'homme et la femme, en dépit des efforts consentis nécessite encore une attention particulière de la part de l'Etat.

Cependant, dans le programme de société intitulée la nouvelle espérance, du Président de la République, une place de choix est accordée aux problèmes de la femme.

.

.

**Quatrième partie : Les principaux défis et obstacles restants ainsi que les plans d'action et initiatives futurs pour les surmonter et assurer une mise en œuvre totale du Programme d'action dans chaque domaine critique.**

Conformément au plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale genre 2009 -2011, le Gouvernement a retenu les sept (7) axes prioritaires suivants qui cadrent bien avec les domaines critiques du plan d'action de Beijing:

- 1- Amélioration du statut social de la femme ;
- 2 - Intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ;
- 3- Amélioration de la productivité pour un accroissement des revenus des femmes ;
- 4- Amélioration de l'accès aux services d'appui à la production ;
- 5- Amélioration de l'accès aux services sociaux ;
- 6- Promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, du respect des droits et la suppression des violences ;
- 7- Renforcement des capacités du mécanisme institutionnel genre (MIG)

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Amener les différentes composantes de la société à adhérer et à œuvrer pour l'égalité et l'équité du Genre ;
- Améliorer le niveau de connaissance sur la situation de la femme dans différents concepts socioculturels ;
- Assurer La prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans la planification nationale ;
- Elargir la présence des femmes dans tous les secteurs de production ;
- Contribuer à l'accroissement de la capacité de production des femmes ;
- Contribuer à l'égalité d'accès à l'emploi et au marché du travail ;
- Améliorer la disponibilité des services de base de qualité ;
- Alléger la surcharge de travail des femmes ;
- Contribuer à l'égalité d'accès, de maintien, de chance de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif pour les filles ;
- Assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des hommes et des femmes dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et à la réduction de la mortalité maternelle néonatale et infantile ;
- Contribuer à accroître le niveau d'information et de protection des femmes et des adolescentes contre les IST/VIH-SIDA et combattre la stigmatisation des Personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- Supprimer les discriminations et combler les vides juridiques dans la législation nationale ;
- Contribuer à réduire les violences basées sur le genre ;
- Assurer au mécanisme institutionnel en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de décision.

Il s'agit spécifiquement de :

- faciliter les femmes à l'accès au crédit et prêts agricoles, aux services de commercialisation, aux technologies appropriées, à l'eau potable, à l'électricité, à la communication et aux services sociaux de santé ;

- assurer l'accès de tous à l'information et aux services de santé procréative, de réduire la pauvreté, de protéger l'environnement, d'assurer l'égalité entre les sexes et les institutions démocratiques ;
- lutter contre la pauvreté à partir de la consolidation de la paix, la sécurité la démocratie et le développement des secteurs de production ;
- promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.